

<b>Conseil Municipal du</b> 12 décembre 2022		<b>à</b> 18h00	
N°ordre	14	<b>Titre</b>	Attributions de subvention aux structures œuvrant dans le domaine de la démocratie, de la citoyenneté et du fonctionnement institutionnel
N° identifiant	2022-0270		
Rapporteur(s)	M. Vincent GATEL	<b>PJ.</b>	Les subventions à accorder dans le cadre du Conseil Tableau de subventions
Date de la convocation	02/12/2022		
<b>Président de séance</b>	Mme Léonore MONCOND'HUY		
<b>Secrétaire(s) de séance</b>	Frankie ANGEBAULT		
<b>Membres en exercice</b>	53		
<b>Quorum</b>	27		
<b>Présents</b>	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - <b>Maire</b>  M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD - M. Vincent GATEL <b>Adjoins</b>  M. Frankie ANGEBAULT - Mme Béatrice BEJANIN - M. Bastien BERNELA - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Alain CLAEYS - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - Mme Clémence POURROY - M. Pierre-Étienne ROUET - Mme Claude THIBAUT - Mme Chantal NOCQUET - M. Aloïs GABORIT - Mme Myriam MARCIL - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre NÉNEZ - M. Théo SAGET <b>Conseillers municipaux</b></p>	
<b>Absents</b>	7	<p>Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - M. Kentin PLINGUET - Mme Julie REYNARD <b>Adjoins</b>  Mme Alexandra DUVAL - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Sylvie SAP - Mme Samira BARRO-KONATÉ <b>Conseillères municipales</b></p>	
<b>Mandats</b>	5	<b>Mandants</b> Mme Solange LAOUDJAMAÏ M. Maxime PÉDEBOSCQ Mme Lucile VALLET Mme Lisa BELLUCO Mme Alexandra BESNARD	<b>Mandataires</b> M. Anthony BROTTIER Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER M. François BLANCHARD Mme Élodie BONNAFOUS M. Charles REVERCHON-BILLOT

Observations	<p>L'ordre de passage des délibérations est le suivant : de la n° 1 à 34 et de la n° 36 à 47. La délibération n° 35 est retirée.</p> <p>Retours de Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN et de M. Aloïs GABORIT</p> <p>Sortie de Mme Samira BARRO-KONATÉ.</p> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration de la Mission locale d'insertion du Poitou (Mlip) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- désignés par la ville de Poitiers</li><li>• M. Kentin PLINGUET</li><li>• Mme Julie REYNARD</li><li>- désignés par Grand Poitiers</li><li>• Mme Samira BARRO-KONATÉ</li><li>• Mme Alexandra DUVAL</li><li>• Mme Monique HERNANDEZ.</li></ul> <p>Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'administration d'Audacia, Mmes Coralie BREUILLÉ-JEAN désignée par la ville de Poitiers et Alexandra DUVAL désignée par Ékidom.</p> <p>Ne prend pas part au vote Mme Sylvie SAP membre du Conseil d'administration de l'association de gestion du Centre de santé des Trois cités.</p> <p>Du fait des textes, Mmes Alexandra DUVAL et Julie REYNARD, et M. Kentin PLINGUET sont considérés comme n'étant pas membres en exercice pour cette délibération, ce nombre est abaissé à 50, et le quorum qui est atteint est de 25.</p>
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources
------------------	--

Il est proposé des subventions dans le cadre de la seconde année du Contrat territorial pour l'accueil et l'intégration (CTAI). En effet, un second appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 18 mai 2022. Ce dernier rappelait les différents axes d'intervention (Logement/hébergement, apprentissage de la langue, emploi/formation, santé et pratiques sportives et culturelles) sur lesquels la ville de Poitiers souhaite mettre en œuvre des actions concrètes à l'attention des personnes Bénéficiaires de la protection internationale (BPI) présentes sur le territoire.

La rencontre des acteurs de l'accueil et de l'accompagnement des BPI, organisée par la ville de Poitiers (5 mai 2022), a permis d'étayer les besoins des personnes accompagnées et accompagnantes.

En lien direct avec les services déconcentrés de l'État (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) de la Vienne), six projets pour la seconde année de déploiement du contrat ont été retenus pour un montant de 126 300 €. Ces derniers couvrent à la fois l'ensemble des thématiques précédemment citées, et de nouveaux besoins qui répondent plus spécifiquement à des catégories (jeunes bénéficiaires de la protection internationale, personnels non-soignants, etc.).

Les partenaires ont su faire preuve d'innovation et de créativité pour leur demande de renouvellement des aides.

Dans le cadre de cette contractualisation, les structures ont sollicité des aides prenant la forme de subventions détaillées dans le tableau de présentation joint.

**Après examen de ce dossier, il vous est proposé :**

- **d'approuver les subventions aux organismes mentionnés dans le tableau**
- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet notamment les conventions dont le modèle est annexé à la délibération n° 2022-0037 du Conseil municipal du 7 mars 2022 et les avenants éventuels sans incidence financière**
- **d'imputer la dépense au budget Principal conformément aux indications mentionnées dans le tableau sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.**

POUR	46		La Maire,
CONTRE	0		Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Frankie ANGEBAULT



<b>RESULTAT DU VOTE</b>	Adopté
-------------------------	--------

Affichée le	16 décembre 2022	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
-------------	------------------	---	--

Date de réception en préfecture	14 décembre 2022	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20221212-168315-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	